



2 Refuge et surélévations

Isabelle Brunier

3 Entretien et restauration des fontaines de la Ville de Genève

Isabelle Brunier

Une visite en Dauphiné, le samedi 24 mars

Michel Brun

4 Hommage à Claude Morel (1942-2018), architecte et professeur EPFL

Marcellin Barthassat

Libre opinion. Du changement de fonction d'un bâtiment et de son incidence sur sa sauvegarde

Jean-Pierre Lewerer

2018, Année européenne du patrimoine culturel

Le thème pour cette année 2018 qui, sur une proposition de l'Allemagne, sera l'Année européenne du patrimoine culturel est « Sharing Heritage », devenu en français « Notre patrimoine : quand le passé rencontre l'avenir » et, dans sa version suisse, « Sauvegarde du patrimoine : pourquoi et pour qui ? »

Cette initiative vient s'inscrire dans un contexte pour le moins complexe. On assiste depuis quelques années à une crise identitaire qui se traduit, dans les tendances politiques extrémistes aussi bien que dans les milieux culturels de tous genres, par une forte volonté de défendre des valeurs qui semblent essentielles à l'identité, qu'elle soit nationale, religieuse ou sociale. Sans doute faut-il interpréter ce mouvement comme une appréhension de voir des valeurs caractéristiques et identitaires se fondre dans la diversité culturelle toujours plus importante de ce qui constitue notre environnement familial. Il serait dans tous les cas à craindre que cette attitude, sans aucun doute exacerbée depuis quelque temps par un mélange grandissant de cultures en Europe et par une mixité jusque-là inconnue, prenne des tournures d'exclusion.

L'Europe se saisit de cette problématique pour lancer un mouvement positif et dynamique. Elle propose une mise en valeur du patrimoine en soutenant de grands comme de petits projets touchant à tous les milieux,



PATRIMOINE2018
KULTURERBE2018
PATRIMONIO2018
PATRIMONI2018

REGARDE! SCHAU HIN! GUARDA!

qu'ils relèvent du domaine de l'architecture, des arts, ou de la nature. Cette démarche vise à favoriser des échanges interculturels, à susciter un dialogue de tous les partenaires concernés et à garantir les meilleurs moyens d'assurer la conservation des divers types de patrimoine. Mais elle se propose en priorité d'appeler un public large et diversifié à développer et à explorer le patrimoine sous toutes ses formes, afin de renforcer le sentiment d'appartenance à un espace européen.

La Convention-cadre du Conseil de l'Europe, dite Convention de Faro, insiste sur l'importance du patrimoine culturel pour la cohésion sociale, plaçant l'individu au centre des préoccupations de la sauvegarde du patrimoine. Autrement dit le patrimoine culturel ne doit pas être considéré seulement pour ses qualités historiques, esthétiques ou scientifiques, mais également en raison de l'importance de son rôle au sein de la société. En d'autres

termes, il appartient à tout un chacun et doit faire l'objet d'un débat démocratique. Dans cet objectif, l'année sera marquée à travers l'Europe par une série de manifestations ouvertes à tous afin de sensibiliser un large public au patrimoine, tout en l'incitant à y prendre une part active. Les acteurs de ce mouvement se mobilisent pour concentrer leurs efforts sur les jeunes générations, en les impliquant de manière participative à plusieurs projets. En effet, il importe, pour la réussite de cette vaste campagne, d'inscrire le rôle primordial du patrimoine culturel dans l'avenir de l'Europe.

Un coordinateur a été désigné dans chaque état membre pour mettre sur pied des manifestations aussi bien au niveau local que national. L'Union européenne s'est par ailleurs engagée à financer plusieurs projets et un appel spécifique a été lancé dans le cadre du programme Europe créative. Au-delà de 2018, la Commission européenne, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, s'engagent à mener dix projets à long terme, notamment dans les milieux scolaires pour contribuer à susciter un changement dans la manière d'apprécier et de protéger le patrimoine.

Dominique Baud

Le patrimoine, seulement une affaire de vieilles pierres ?

En lisant ce numéro d'Alerte, il est frappant de constater que, sans s'être concertés, chaque auteur traite de la dimension sociale de la protection du patrimoine. Cela témoigne à quel point cette question est présente dans le débat.

Il est frappant que l'actualité genevoise – où des mouvements de citoyens d'une ampleur croissante s'opposent aux modifications brutales de notre environnement bâti auxquelles on assiste – s'inscrit dans ce cadre beaucoup plus large qui est le thème de cette année européenne du patrimoine culturel : « Sauvegarde du patrimoine : pourquoi et pour qui ? ». En en rendant compte, Dominique Baud précise : « Le patrimoine culturel ne doit pas être considéré seulement pour ses qualités historiques, esthétiques ou scientifiques, mais également en raison de l'importance de son rôle au sein de la société ».

C'est dans le sens de cette réflexion historique, esthétique, scientifique et sociale que Patrimoine suisse avait trouvé intéressant de proposer une nouvelle lecture des surélévations que Genève a connu tout au long de son histoire, ceci à l'occasion de l'exposition sur l'urgence humanitaire, que je recommande vivement d'aller découvrir sur le site des Berges de Vessy. Cette contribution, peut-être trop ambiguë, n'ayant pas été retenue, on lira avec

intérêt, sous la plume d'Isabelle Brunier, que la réalité sociale qui a présidé à l'édification de ce qui appartient aujourd'hui à notre patrimoine est bien plus complexe que la représentation que l'on en fait habituellement.

La question de la dimension sociale de la protection du patrimoine fait également l'objet de l'article de Jean-Pierre Lewerer. Préserver le patrimoine, est-ce également préserver l'affectation ? Les initiés qui réclament la protection du Plaza ont répondu à cette question, ils veulent la création d'un lieu culturel. Mais que ferons-nous des lieux de culte désaffectés, lesquels se multiplient et sont souvent des constructions de grande qualité.

Quant à Marcellin Barthassat, rendant hommage à Claude Morel, il nous rappelle que tout grand architecte est forcément préoccupé par la réalité sociale de son époque. C'est ainsi que se constitue le patrimoine de demain. Ces considérations doivent nous amener à nous réjouir des belles interventions de protection du patrimoine que le Clou rouge met à l'honneur. Chacune et chacun est convié aux trois manifestations présentées dans cette édition.

Robert Cramer

Président de Patrimoine suisse Genève

Clou rouge 2018

L'opération *Roter Nagel*, « Clou rouge », a été lancée il y a douze ans par l'Architekturforum Obersee à Rapperswil (SG). Un clou rouge en métal de 60 kg mesurant 1,70 m est planté à proximité immédiate d'un édifice qui a été restauré dans les règles de l'art ou qui a fait l'objet d'une mise en valeur particulière. L'objectif est de sensibiliser tout un chacun à la thématique du patrimoine bâti et de susciter une réflexion constructive autour d'une manifestation festive.

Dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, les sections romandes de Patrimoine suisse s'unissent pour faire voyager le Clou rouge. Il sera planté à 17 reprises sur l'ensemble du territoire romand, de Martigny à La Chaux-de-Fonds, en passant par Vevey, Genève, Jaun ou encore Delémont.

À l'occasion du passage du Clou rouge dans notre canton, Patrimoine suisse Genève

a choisi de mettre en avant trois sites d'époques différentes et aux fonctions très variées : le bâtiment de la FER (Fédération des entreprises romandes) et son architecture moderne datant de 1964-1966 est célébré le 2 juin, le Collège Calvin qui a gardé son affectation depuis sa construction au milieu du XVI^e siècle le 16 juin et le site industriel de l'ancienne usine hydraulique de Vessy, conçue entre 1864 et 1867, aujourd'hui reconverti en lieu culturel de rencontre le 30 juin.

Vernissages

les samedis 2, 16 et 30 juin à 11 h

Plus de renseignements sur www.leclourouge2018.ch www.patrimoinegeneve.ch

SAMEDI 2 JUIN À 9 h

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PATRIMOINE SUISSE GENÈVE

La FER (Fédération des entreprises romandes) nous accueille dans son magnifique bâtiment à la rue de Saint-Jean 98, à l'occasion également de la remise du Clou rouge 2018. Incriptions et renseignements auprès du secrétariat.



Refuge et surélévations

En vue de l'exposition actuellement visible aux Berges de Vessy : « Urgence humanitaire », et plus particulièrement pour son volet consacré à l'architecture d'urgence, deux textes avaient été fournis, au titre de participation de Patrimoine suisse Genève. Ils étaient destinés à un unique panneau qui devait illustrer la question désormais remise en cause des surélévations genevoises qu'une certaine historiographie a voulu rattacher à l'arrivée des protestants lors des deux « Refuges » des XVI^e et XVII^e siècles. Ces textes n'ont finalement pas été utilisés dans le cadre de l'exposition, raison pour laquelle vous les trouvez ici, légèrement adaptés.

Genève, cité de refuge

C'est un fait avéré, Genève a accueilli, à différentes époques, différentes vagues de réfugiés (mot qui n'est d'ailleurs que peu ou pas utilisé dans les périodes anciennes). Des hommes, femmes et enfants qui, persécutés dans leurs pays d'origine pour cause de religion, cherchaient des cieux plus cléments. Pourtant, assez loin de l'imagerie idyllique et généreuse que l'on nous a souvent dépeinte, ces accueils n'ont été bien souvent que provisoires, pas systématiques, et pas toujours équitables. En effet, si certaines catégories de ces populations protestantes, puisque c'est d'elles que l'on parle, étaient acceptées presque sans discussion, d'autres, en revanche, se voyaient rejetées en fonction de critères fluctuants et généralement peu explicitement exprimés.

Ces populations n'ont, dès lors, fait que transiter par notre ville avant d'être contraintes à reprendre leur route d'exil, munies d'un unique « viatique », c'est le mot utilisé, et continuer leur chemin vers la Suisse allemande, l'Allemagne ou la Hollande. On a souvent argumenté que le tri s'était fait en fonction des professions, plus ou moins utiles à la petite république... L'examen des sources, celles du XVI^e siècle en tout cas, révèle plus crûment que parfois c'était le nombre de bouches à nourrir, soit la taille de la famille, qui était déterminant. Le sujet n'est pas ici de créer la polémique mais bien plutôt de susciter un réexamen des documents, des faits, des chiffres, afin de déterminer, sans angélisme et sans présupposés, le nombre exact des réfugiés, au XVI^e et au XVII^e siècle, de ceux qui n'ont fait que passer, de ceux qui sont restés, en essayant de comprendre les facteurs-clés qui ont permis ou ont rendu impossible leur établissement à long terme.



Tour du Molard, bas-relief sculpté de Paul Baud, 1921.

Emmanuel Foëx

**9 mars —
31 octobre
2018**

**LES BERGES
DE VESSY**

**Urgence
humana
nitaire**

Se déplacer et vivre

Expositions
Destination
Croix-Rouge
Architectures
d'urgence
Exodes -
Exo Mattresses

ASSOCIATION LES BERGES DE VESSY
FONDATION BRALLARD ARCHITECTES + HD0 ENERGIES - PATRIMOINE SUISSE GENEVE
PRONATURA GENEVE - SIO - TERRAIR ENERGIE SOLIDAIRE

Cole-Bope vitres +
FONDATION BRALLARD ARCHITECTES
SIG

Les Berges de Vessy accueillent jusqu'au 31 octobre l'exposition *Urgence humanitaire* autour des thèmes sensibles de la prévention des catastrophes, des abris d'urgence et de la migration.

Les surélévations

Au Musée international de la Réforme, à Genève, une ingénieuse animation destinée au public et, sans doute plus particulièrement aux enfants, permet, d'un coup de manivelle, d'ajouter un ou deux étages à des bâtiments préexistants, imageant ainsi de manière ludique le phénomène des surélévations présenté comme concomitant avec l'arrivée des réfugiés protestants. La réalité est cependant plus complexe que cet amusant tour de passe-passe.

C'est sans doute la raison pour laquelle l'actuelle exposition consacrée à l'architecture dans les situations d'urgence, a finalement fait totalement l'impasse sur ce qui aurait pu paraître évident à certains. En effet, ces fameuses surélévations, une spécificité genevoise semble-t-il, ont déjà fait couler beaucoup d'encre. Elles vont faire l'objet d'une prochaine publication, qui, nous l'espérons, pourra remettre en cause certaines affirmations simplistes.

Dans cette optique, il convient de rappeler quelques éléments. Premièrement, les datations dendrochronologiques effectuées sur certains bâtiments rehaussés de la Vieille Ville démontrent que l'ajout d'un étage supplémentaire était déjà pratiqué au XV^e siècle, soit à une période qui n'est pas caractérisée par l'afflux soudain de réfugiés. Deuxièmement, on ne connaît pas la proportion de personnes ayant quitté la ville après l'adoption de la Réforme, mais il est certain que ce fut le cas de toute l'administration épiscopale. À titre d'exemple, la rue des Chanoines (actuelle rue Jean-Calvin), vidée de ses habitants, a accueilli pasteurs, régents et hôtes de marque. Les premiers réfugiés pour cause de

religion ont donc pu trouver place dans des espaces délaissés par leurs précédents occupants. De plus, au XVI^e siècle, d'autres possibilités de terrains constructibles existaient, par exemple à Saint-Gervais, et certaines solutions ont été trouvées, par exemple la création, en deux étapes, de la rue du Rhône, tandis que d'autres, imaginées mais difficiles techniquement, telle l'extension de l'Île, ont été abandonnées. Troisièmement, il n'existe aucune décision politique enjoignant aux propriétaires d'ajouter des étages à leurs bâtiments. Les surélévations, lorsqu'elles eurent lieu, furent le résultat de décisions individuelles. On ne peut exclure l'hypothèse d'encouragements donnés par les pasteurs dans leur prêche, mais elle est difficile à prouver. La première réglementation officielle de la hauteur des bâtiments, en 1617, intervient suite à un accident et fixe celle-ci à trois étages au maximum, sur rez-de-chaussée, y compris les greniers, soit un gabarit plutôt bas et qui correspond à ce que l'on sait du Moyen Âge. Et enfin, pour ce qui concerne les deux dernières périodes durant lesquelles des surélévations ont été réalisées (sans parler des XX^e et XXI^e siècles), au XVIII^e, la construction d'hôtels particuliers occupant la surface de plusieurs parcelles et immeubles médiévaux antérieurs a vraisemblablement contraint les familles plus modestes à se regrouper dans moins d'espace. Quant à la dernière poussée verticale, celle du début du XIX^e siècle, elle était l'unique solution dans une ville encore enserrée dans son corset de fortifications et confrontée, certes, à une forte pression démographique, mais pas à l'afflux de réfugiés !

Isabelle Brunier

Entretien et restauration des fontaines de la Ville de Genève

En ce temps de premières chaleurs, quoi de plus rafraîchissant que d'aborder le sujet des fontaines historiques de la Ville de Genève. En effet, c'est une caractéristique de notre ville que de compter un grand nombre de fontaines : dans le périmètre de la Vieille Ville et des Rues basses, sans la ceinture fazyste, on en trouve plus d'une vingtaine, sans y inclure les bornes-fontaines en fonte, objets produits industriellement, qui permettent aux passants de se désaltérer depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Ces fontaines occupent parfois les mêmes emplacements depuis la fin du Moyen Âge et étaient à l'époque alimentées par la captation et la conduite d'eaux de source. Une deuxième vague est venue compléter les premiers édifices à partir du tout début du XVIII^e siècle, grâce à l'installation de la Machine hydraulique de l'ingénieur et architecte breton Joseph Abeille qui trouva le moyen d'élever l'eau du lac et ainsi d'approvisionner un nouveau réseau de fontaines à Saint-Gervais, dans les Rues basses et dans la haute ville. Par la suite, les améliorations techniques de la Machine hydraulique permirent d'étendre le réseau de distribution et d'augmenter le nombre de points d'eau. L'eau courante dans tous les logements supprima la fonction utilitaire des fontaines publiques mais fort heureusement, elles ont été conservées pour l'agrément des places et des rues qu'elles jalonnent.

Ces fontaines, qui remontent pour la plupart, dans leur état actuel, aux XVIII^e et XIX^e siècles, constituent une véritable richesse patrimoniale. Elles comportent en effet des

parties décoratives sculptées, en pierre ou en bronze, et sont souvent l'œuvre d'architectes ou d'artistes connus. Au sein de l'administration municipale, c'est le service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, et plus particulièrement son groupe monuments et fontaines dirigé par Florian Gay, qui est chargé d'entretenir et de prendre soin de ces éléments importants du mobilier urbain. Dans le respect du budget qui lui est alloué, le service veille au bon fonctionnement des fontaines mais procède également à leur rénovation/restauration lorsque cela s'avère nécessaire. Il y a quelques années, c'est le chapiteau qui orne la colonne centrale de l'actuelle fontaine de la place du Port, ancienne fontaine de la Maison de Ville, qui a été entièrement re-sculpté à l'identique. En ce moment, c'est la fontaine de la Cité, dite « de l'Escalade », œuvre composite du sculpteur munichois Johannes Leeb datant de 1857, qui est en cours de traitement. Gageons qu'elle aura retrouvé son lustre sous peu !

Isabelle Brunier



La fontaine de la place du Port.

Une visite en Dauphiné, le samedi 24 mars

Le Dauphiné, faut-il le rappeler, obtint son autonomie du Saint-Empire dès l'an mille. Cédé en 1349 à Philippe VI de Valois, roi de France, ce territoire devint l'apanage du fils aîné du roi. Trois sites emblématiques de cette région figuraient au programme de cette journée d'excursion qui s'est déroulée sous un soleil éclatant.

L'abbatiale de Saint-Chef, église romane d'un ensemble conventuel détruit, est célèbre pour ses fresques de la fin du XI^e siècle à la thématique biblique, d'influence romano-byzantine. La qualité des images représentées et leur bon état de conservation justifient sa réputation. Outre son imposante architecture intérieure, sobre et équilibrée, la nef présente dans ses parois des échéas – mot méconnu des néophytes – ou plus prosaïquement énoncé, des trous répartis dans les murs intérieurs pour en améliorer l'acoustique. L'édifice fut classé monument historique en 1840 déjà et restauré en 1960. Les défenseurs du patrimoine ont bien relevé qu'en matière de préservation, le classement est en effet primordial – ce pourquoi on se bat si souvent à Genève – mais que des circonstances particulières, en l'occurrence la mise à l'écart du public, peuvent aussi être déterminantes. C'est le cas de la chapelle des Anges d'accès très difficile, située en haut d'une tour, servant au XVIII^e siècle de local d'archives. Ainsi, *volens nolens*, a-t-elle pu être épargnée des affres antireligieuses de la Révolution et constituer un témoignage remarquable de l'art chrétien du Moyen Âge. La seconde partie de la matinée fut consacrée à la visite de la maison du patrimoine de la localité. L'histoire du bourg y est retracée et présente une rétrospective émouvante de la vie et de l'œuvre de Frédéric Dard (1921-2000), père de San Antonio. Il vécut dans sa jeunesse à Saint-Chef chez sa grand-mère et souhaita y être enterré.



Abbatiale de Saint-Chef.

La ville médiévale de Crémieu fut le lieu de notre halte pour déjeuner au «Castor gourmand» situé dans une maison du XVI^e siècle de la rue de la Porcherie: tout un programme. Cette ville franche, au carrefour de la France, de la Savoie et du comté de Genève, proche du Rhône, alors axe central européen de navigation commerciale, connu au Moyen Âge un

développement soutenu qui lui permit entre autres de battre monnaie et de construire la vaste halle marchande (XV^e siècle) pour abriter ses célèbres foires. Demeurée en l'état – et non pas détruite comme Paris l'a malheureusement fait pour les siennes ! – elle est encore utilisée de nos jours. Seconde de France par ses dimensions (61 x 19,5 m), le toit est constitué d'une couverture en lauzes (1200 m²) pesant 400 tonnes soutenue par une charpente massive en chêne.

Le plateau de Larina, vaste éperon barré de 21 ha, est situé en position dominante à 180 m au-dessus de la plaine de l'Ain qui s'étend dans le lointain. Ce lieu privilégié incita divers peuples à s'y installer dès l'âge du Bronze. L'espace dégagé offre au regard un ensemble de ruines d'un grand domaine rural de l'Antiquité et de la période mérovingienne dominé par une nécropole composée de tombes constituées de lauzes. Ces vestiges, formés de murets bien marqués, permettent à l'imagination de revivre cette période et de relativiser certaines certitudes de nos contemporains. Et ce d'autant plus qu'à l'horizon se dressent les quatre tours de refroidissement des centrales nucléaires Bugey I et II (cathédrales du XX^e siècle !) productrices de 40% de l'énergie électrique consommée par la région Rhône-Alpes. Toute une histoire réunie en un seul lieu dont l'évolution, à travers ces témoignages juxtaposés, rend le spectateur perplexe et songeur. Il nous a été précisé que le site ouvert au public et sans contrôle subit des

vols et déprédations qui inquiètent la Communauté de communes impuissante, compte tenu de ses budgets limités, à en contrôler l'accès.

L'Isle Crémieu constitue le vaste plateau calcaire situé au sud des contreforts du Jura-sud que nous avons traversé. L'habitat traditionnel de cette région offre deux modes de construction : soit la terre argileuse pour réaliser le pisé (trois quarts des constructions au début du XX^e siècle) ou la pierre calcaire avec couverture de lauzes utilisées surtout pour les lavoirs et les fours. Par le passé, nombre de carrières exportaient leur production de pierre de Villebois à Lyon, Paris (le Panthéon), voire même aux États-Unis (Empire State Building) et au Japon (le Palais impérial de Tokyo). Il n'en reste que quelques-unes actuellement. Ce n'est donc pas un hasard si aujourd'hui la plus grande usine d'Europe de production de ciment, la société Vicat, dont l'origine remonte au début du XIX^e siècle, exerce ses activités en ces lieux. À ce propos, il faut se rappeler qu'en 1995 déjà, Denis Blondel, notre président d'honneur, et moi-même, sensibles à la problématique des matériaux, avons organisé une visite de Grenoble consacrée au thème du béton et à ses premiers développements. Vieux souvenir.

En conclusion, ce voyage instructif nous a illustré la précarité des civilisations à travers leur habitat en perpétuel changement. Quid du futur ?

Michel Brun



Hommage à Claude Morel (1942-2018), architecte et professeur EPFL

Homme de dialogue, d'un allant particulièrement positif et optimiste, rassembleur, il ne perdait toutefois jamais un certain sens critique. Il a su partager, avec son entourage professionnel et didactique, son enthousiasme à l'égard de l'architecture et du patrimoine. Claude s'en est allé vers un autre monde... inconnu de nous. Sa contribution si généreuse et avisée nous laisse la part de son message. «Toute pratique du projet, comme du reste toute pratique de l'analyse, constitue inévitablement une tentative de traquer la complexité, de la réduire et de dévoiler la simplicité qui règne sous la complexité des apparences»¹.

La création du Studio de réalisation architecturale (SRA) en 1974, avec Marie-Christine et Pierre Kössler ses amis, s'est affirmée au fil des années. Plusieurs d'entre nous avons eu la chance d'y faire des stages durant les études. Dans cette dynamique de jeune bureau, Claude fut protagoniste dans l'élaboration d'alternatives face à des situations bien complexes: coopérative d'habitation à Yverdon, avant-projet du Grand rural à Landecy, réhabilitation et surélévation du bâtiment des Amis de l'Instruction à la rue Bartholoni, rénovation



Claude Morel, son attention à l'autre et le sens du dialogue.

du Palais Wilson, sauvegardé à Genève en votation populaire.

Il s'est aussi investi dans la Commission des monuments et des sites (CMNS) durant les années 1980-1995, en faisant valoir ses connaissances expertes et sa disponibilité sur bien des édifices ou situations problématiques, notamment auprès des magistrats en charge du Département des travaux publics, aujourd'hui DALE.

Son engagement pédagogique au Département d'architecture de l'École polytechnique de Lausanne, entre 1993 et 2007, fut intense. Claude Morel rencontre l'architecte et professeur Franz Füg² dans les années 1980. L'influence du maître fut marquante, il devient son assistant en 1987 jusqu'en 1993 où il lui succédera dans sa chaire, laquelle deviendra l'Unité d'enseignement (UE-F) qui regroupe différents domaines (histoire, patrimoine, structure, énergie, éclairage, acoustique, physique des matières) autour de la réhabilitation ou reconversion des bâtiments. À sa manière il abordait la complexité de l'environnement en conduisant un enseignement interdisciplinaire très apprécié. Ce furent des moments forts sur des thèmes tels que: restauration, transformation, dura-

bilité, recyclage, économie de moyens, et invention constructive.

Claude partageait aussi ses préoccupations environnementales, et celles sur l'évolution de la société, en particulier sur le devenir des écoles d'architecture. Sa mort nous afflige, nous ressentons une grande tristesse, mais les «traces» de son parcours et son enseignement demeurent, pour ceux qui l'ont côtoyé. Il reste une référence bienfaisante, par sa connaissance et son savoir-faire, dessinés ou enseignés.

À sa famille et ses proches, nous adressons notre vive sympathie.

Marcellin Barthassat

¹ Claude Morel, extrait de sa leçon d'honneur en 2007. Diplômé architecte EAUG (1972), il est nommé professeur au Département d'architecture (aujourd'hui ENAC) de l'École polytechnique fédérale de Lausanne en 1993. Il fut aussi membre des associations professionnelles SIA, FAS et FSU.

² Franz Füg, architecte, définit les trois bases essentielles de l'architecture: l'histoire, l'art et la systématisation. Auteur d'œuvres marquantes, en particulier l'église de Meggen à Lucerne (1961) classée monument historique, et les Musées d'art de Soleure et de Zoug (1981 et 1990). Voir biographie: *as, architecture suisse/AS Profil 2005* (158-1 à 4) par Philippe Meier, architecte.

Libre opinion

Du changement de fonction d'un bâtiment et de son incidence sur sa sauvegarde

La vie est l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort.

Bichat, *Recherches physiologiques*

Les autres constructions avaient subsisté, en se transformant plus ou moins; la ferme et sa basse-cour gardaient leur destination d'origine.

Jules Romains,

Les Hommes de bonne volonté

On parle constamment de la problématique de la restauration, du respect des matériaux et des détails, mais qu'en est-il du respect de la fonction?

Le changement de fonction d'un objet bâti est devenu une banalité. Tel palais, à l'exemple du Louvre, est transformé en musée, tel marché couvert public, à l'exemple de l'ancien Crédit Lyonnais à la place Bel-Air, en immeuble administratif, puis en banque, telle école en Musée d'ethnographie, et cela pour ne parler que d'exemples anciens. En parallèle, l'entretien des lieux de cultes (temples, églises, chapelles, cures) pèse de plus en plus lourd sur les finances des paroisses et des congrégations religieuses – quand ce n'est pas, comme dans le canton de Vaud, sur les finances publiques –, ce qui, à terme, pourrait se traduire par une perte de pans entiers d'un patrimoine.

De nos jours, la ronde des changements d'affectation donne le tournis, surtout si,

comme depuis quelques années, on y ajoute les surélévations. Et ceci jusqu'à arriver au cas extrême de l'ancienne usine Beyeler, à l'extrémité sud-ouest du pont Sous-Terre, où la société propriétaire veut ajouter, avec la bénédiction provisoire de l'instance judiciaire cantonale suprême, deux niveaux de surélévation au bâtiment déjà surhaussé il y a moins d'une décennie – et ceci pour y créer des logements d'étudiants¹.

Que penser d'une telle démarche? Est-elle louable ou condamnable? À moins que cela ne dépende du choix de la nouvelle affectation ou de la destination future? La Charte de Venise, le document fondateur du Conseil international des monuments et sites (ICOMOS), approuvée dans le cadre du II^e Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, réuni à Venise du 25 au 31 mai 1964, aborde cette problématique², sans néanmoins fournir une réponse totalement explicite. En effet, comment faire la différence entre l'utilité pour la société de telle affectation par rapport à telle autre? Et comment définir le degré d'altération acceptable dans un édifice. Pour les uns, la Pyramide du Louvre a représenté une hérésie absolue, tandis que d'autres y virent un juste retour de la campagne d'Égypte de Bonaparte dans la conscience collective. Et presque personne ne s'est confronté à la problématique, autrement fondamentale, de la création d'une

nouvelle distribution entièrement souterraine sous la cour principale de l'édifice, qui a quasi doublé sa surface et modifié définitivement l'édifice d'origine et son «ordonnance»³.

Finalement, il convient d'aborder la question de l'incidence sur le site et le lieu – ce que ne fait pas ou qu'imparfaitement la Charte de Venise – qu'induisent maints changements d'affectation, par exemple lorsque, au centre-ville, un bureau de change, un cabinet d'avocat ou un logopédiste remplacent un commerce, dont les vitrines participaient jusqu'alors à la vie du quartier. La Ville de Genève tente d'ailleurs, avec le soutien du Conseil d'État, de remédier à ce problème dans le cadre des Plans d'utilisation des sols (PUS), avec un succès mitigé, dans la mesure où cette démarche contredit la liberté de commerce garantie par la Constitution suisse. C'est d'ailleurs en son nom que le Tribunal fédéral a accepté la disparition du cinéma Plaza, mettant à la charge de l'État de Genève, qui l'avait classé en même temps que l'ensemble de l'îlot réalisé par l'architecte Saugey, le versement d'une indemnité de plusieurs dizaines de millions réclamée par le propriétaire, exigence qui a abouti à l'abandon de la procédure pour cette partie de l'ensemble bâti. On se retrouve ainsi avec un ensemble classé (volumétrie et enveloppe des bâtiments) au cœur duquel l'un des éléments interne au bâtiment (l'espace du cinéma), ne

l'est plus. Ceci n'ira pas sans poser un casse-tête insoluble à tous les acteurs concernés⁴. Entre-temps, une initiative visant à déclarer d'utilité publique l'affectation en salle de cinéma a recueilli plus de 11 000 signatures, avant que le Conseil d'État ne l'invalide. Les initiants contestent ce déni de démocratie par un recours à cette décision. La suite au prochain numéro?

Jean-Pierre Lewerer

¹ Au prix du mètre carré d'une telle surélévation, il faut espérer qu'il s'agisse de riches héritiers...

² Art. 5 La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société; une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est donc dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.

³ Nous souhaitons souligner de cette manière à quel point la polémique, dans ce type de débat, se limite presque toujours au petit bout de la lorgette... et élude la véritable problématique.

⁴ Dans ce domaine, notre République n'en est d'ailleurs pas à une contradiction près. Le Conseil d'État a depuis tenté de faire beaucoup mieux dans le cadre du classement du Musée d'art et d'histoire, protégeant certes le bâtiment existant dans son arrêté, mais également l'intervention future conçue par l'architecte Jean Nouvel, en quelque sorte un classement anticipé ou préventif, voire putatif... un peu comme si l'on attribuait le Goncourt à quelques lignes de présentation d'un roman en cours d'élaboration. Cette manœuvre a heureusement été balayée par le vote populaire!

demain
le musée
d'art et
d'histoire
de Genève

synthèse et propositions

Je commande _____ ex.
au prix de CHF 10.–
(port non compris)

Nom	Prénom
Adresse	
N° postal, lieu	
Profession	Courriel
Date	Signature

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

- membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine*: minimum 70.– / couple 80.– / collectif 105.– / étudiant 40.–
- membre de soutien 150.–

Je m'abonne à *alerte*

- 4 numéros (un an) pour 20.–

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3660, 1211 Genève 3

alerte

Paraît 4 x l'an

Éditeur Patrimoine suisse Genève,
section genevoise de Patrimoine suisse

Président Robert Cramer

Ont collaboré à ce numéro

Marcellin Barthassat, Dominique Baud, Michel Brun,
Isabelle Brunier, Jean-Pierre Lewerer

Secrétariat Claire Delaloy Morgado

Case postale 3660, CH-1211 Genève 3

tél. 022 786 70 50. info@patrimoinegeneve.ch

Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch

Imprimé sur papier 100% recyclé

Molésion Impressions, Meyrin

© 2018, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuiss.ch

Prochaine parution: automne 2018

Délai rédactionnel: 20.7.2018